

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ATS TRADE&SERVICE GMBH (ATS)

§ 1

Champ d'application

1.1 Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les contrats de vente en ligne conclus entre ATS Trade and Service, Möslbichl 78, 6250 Kundl, Austria (« ATS »), via son site internet accessible à l'adresse [...] (« E-shop ») et ses clients (« Client », parfois désignés « Client non professionnel » ou « Client professionnel ») pour la fourniture de matériels et équipements ou produits (« Produits »).

§ 2

Disponibilité et opposabilité

2.1 Les CGV sont mises à la disposition des Clients sur le site internet d'ATS où elles sont directement consultables.

2.2 Les CGV sont opposables au Client qui reconnaît, en cochant une case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les avoir acceptées avant de passer commande.

Toute commande (« Commande ») validée par le Client vaut adhésion sans restriction ni réserve des CGV par le Client en vigueur au jour de la Commande et la renonciation par lui à toutes conditions contraires.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document. Aucune condition générale ou spéciale du Client n'est opposable à ATS, y compris celles contenues dans les conditions d'achat ou bons de commande du Client, sauf accord express et écrit d'ATS.

2.3 ATS se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications aux présentes CGV, notamment pour tenir compte de changements dans la réglementation, sous réserve alors d'en informer préalablement et par tout moyen le Client.

Si certaines dispositions des présentes CGV devaient être, en tout ou partie, nulles, ceci n'affecterait pas la validité des autres dispositions. Dans ce cas, la disposition nulle sera substituée par une disposition valable dont la finalité économique correspondra ou se rapprochera le mieux possible de la disposition nulle ou de la volonté présumée d'ATS.

2.4 Les présentes CGV s'appliquent à tous les contrats futurs entre les parties susmentionnées, même si ces contrats ne font pas référence à ces CGV, jusqu'à la publication de nouvelles CGV par ATS.

§ 3

Commandes

3.1 Les offres commerciales d'ATS sont sans engagement et peuvent faire l'objet de modification.

Lors d'une Commande sur l'E-shop, le Client doit préciser toutes les informations qui y sont requises (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, etc.).

Le lieu et les modalités de livraison doivent être indiqués par ATS dès que le Client passe la Commande et avant que celle-ci ne soit validée par lui.

Après avoir cliqué sur l'onglet « commander », le Client s'engage à payer les Produits qu'il a mis dans son panier. En tout état de cause, les Commandes du Client ne sont définitives qu'après l'envoi d'une confirmation de commande par ATS ou, au plus tard, à la livraison des Produits par cette dernière.

Le Client peut se rétracter de ses Commandes dans les conditions stipulées à l'article 10 des présentes CGV.

3.2 Les dimensions, poids, illustrations, descriptions et autres informations figurant dans les catalogues, brochures et autres documents disponibles sur l'E-shop sont indicatifs et peuvent être modifiés par ATS.

Les photographies illustrant les Produits ne constituent pas un document contractuel.

ATS se réserve le droit de modifier ses offres de Produits pour des raisons tenant à l'amélioration des Produits, de la technique ou pour des contraintes de nature juridique (en particulier de la loi et de la jurisprudence). ATS informera, par écrit, le Client des modifications liées à sa Commande. Le Client est autorisé à refuser la livraison de sa Commande par l'envoi d'un avis d'annulation disponible sur le site interne d'ATS au plus tard dans un délai de sept (7) jours ouvrés à compter de la réception de l'information transmise par ATS, faute de quoi le Contrat sera formé. En cas d'annulation dans le délai, la livraison de la Commande est bloquée et le Client pourra, au choix, obtenir un avoir ou être remboursé des sommes éventuellement débitées dans un délai de quatorze (14) jours qui suivent la date à laquelle ATS a été informée de la décision d'annulation du Client.

Toute modification ou annulation de Commande demandée par le Client ne peut être prise en considération uniquement s'il respecte le formalisme indiqué sur le site internet d'ATS dans le délai précité.

§ 4

Disponibilité des stocks

4.1 Les Produits sont offerts et livrés dans la limite des stocks disponibles.

En cas d'indisponibilité du Produit commandé, ATS en informe immédiatement le Client et peut lui proposer un Produit d'une qualité et d'un prix équivalents ou, à défaut, un bon d'achat du montant de la Commande utilisable pour toute prochaine commande.

En cas de désaccord du Client, ATS procède au remboursement des sommes versées dans un délai de trente (30) jours à compter de l'annulation de la Commande par le Client dans le respect des conditions indiquées sur le site internet d'ATS.

4.2 En dehors du remboursement du prix du Produit indisponible, ATS n'est tenue à aucune indemnité d'annulation, sauf si l'inexécution du contrat lui est personnellement imputable.

§5

Livraison, délai de livraison, transfert de risque

5.1 Le lieu d'exécution des livraisons et des prestations est le siège social de l'usine d'ATS.

5.2 Sauf stipulation expresse contraire, la livraison des Produits est effectuée « départ usine » (EXW). A son libre choix, ATS livre ou met à disposition les Produits soit à son siège social situé à Kundl (A-6250), soit au lieu de l'une de ses succursales soit aux sièges de ses sociétés liées.

Les livraisons sont opérées dans l'ordre d'arrivée des Commandes.

ATS est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle si elles ne préjudicient pas au Client.

5.3 Les risques de perte ou d'endommagement du Produit sont transférés au Client au moment où il prend, ou un tiers qu'il a désigné, physiquement possession du Produit, sans distinction selon sa nature.

Le Produit, qui est livré au Client par un transporteur choisi par ATS, voyage aux risques et périls d'ATS.

Le Produit, qui est livré au Client par un transporteur choisi par lui, voyage aux risques et périls du Client à partir de la remise du Produit au transporteur.

Si l'enlèvement du Produit est organisé par le Client et qu'il ne le fait pas dans le délai indiqué sur la confirmation de commande d'ATS, les risques sont transférés au Client à la fin du délai d'enlèvement.

5.4 ATS fera ses meilleurs efforts pour respecter les délais de livraison. Le Client est informé et accepte que le délai de livraison indiqué par ATS n'a qu'une valeur indicative, et ne constitue pas un élément essentiel des présentes CGV.

S'il n'est pas possible de respecter le délai de livraison convenu pour des circonstances qui échappent au contrôle d'ATS et qui ne lui sont pas imputables, par exemple, en cas de force majeure, catastrophes naturelles, guerre, émeutes, en cas de réquisition par les autorités, de pénurie d'énergie ou de mouvements sociaux chez ATS ou chez ses fournisseurs, le délai de livraison sera suspendu pendant la durée de cette circonstance et de la résolution des conséquences opérationnelles en résultant. Si ces circonstances devaient durer plus de trois (3) mois, chacune des parties sera autorisée à résilier le contrat pour la partie non encore exécutée, sans obligation pour l'autre de verser des dommages et intérêts pour inexécution.

5.5 Si un délai de livraison ferme est convenu pour la livraison par ATS, le Client ne pourra se prévaloir d'un retard en cas de dépassement du délai, qu'après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec AR à ATS restée sans effet pendant un délai de quatre (4) semaines. Le Client n'est habilité à résilier le contrat ou à faire valoir des dommages et intérêts qu'après l'expiration de ce délai supplémentaire.

5.6 Sauf stipulation expresse contraire, le délai de livraison commence à courir à la dernière de ces trois dates suivantes :

- a) La date de la confirmation de la Commande ;
- b) La date à laquelle toutes les exigences techniques, commerciales et financières, notamment en matière de paiement, ont été satisfaites ;
- c) La date à laquelle ATS reçoit un paiement anticipé avant la livraison du Produit ou l'ouverture d'une lettre de crédit.

5.7 La livraison des Produits à un Client ou à un lieu de livraison situé en dehors de l'Union européenne n'intervient que si elle a été convenue au préalable de manière séparée et par écrit entre les parties.

§ 6 Prix

6.1 Les prix sont indiqués pour chacun des Produits sur le catalogue électronique disponible sur l'E-shop. Les prix sont établis hors taxe sur la base des tarifs d'ATS en vigueur au jour de la Commande.

Les prix indiqués ne comprennent pas notamment les frais de douane, de fret, d'emballage d'expédition et de transport qui sont facturés en sus. La TVA est calculée et indiquée séparément conformément aux dispositions légales et au taux en vigueur au jour de la Commande.

Le montant de ces frais sera communiqué au Client dans la confirmation de commande.

6.2 Si le Client est un Client professionnel, toute modification des prix fabricants/prix d'usine/tarifs des fournisseurs d'ATS autorise ATS à modifier ses prix de manière correspondante, même après la conclusion du contrat ou l'exécution de la Commande si le délai de livraison prévisible est de plus de trois (3) mois après la conclusion du contrat. Au-delà de 10% d'augmentation par rapport au prix initialement convenu, le Client professionnel est autorisé à annuler la Commande, sans indemnité d'annulation.

6.3 ATS se réserve le droit, en particulier dans le cadre de relations commerciales permanentes, de soumettre les Commandes des Clients professionnels à un montant minimum ou à un supplément pour les petites quantités commandées.

6.4 Toute prestation spécifique convenue entre ATS et le Client professionnel, tel que l'apposition de publicités du Client professionnel ou l'utilisation d'emballages spécifiques, feront l'objet d'une facturation supplémentaire. Le montant de cette prestation sera communiqué au Client professionnel par devis.

§ 7

Paiement et défaut de paiement

7.1 Le lieu d'exécution des paiements est le siège social d'ATS.

7.2 ATS adressera au Client, pour chaque Commande, une facture correspondant aux Produits commandés/livrés.

Sauf stipulation contraire dans la confirmation de commande d'ATS, les factures d'ATS sont à régler comptant et immédiatement à réception de la facture, ou au plus tard dans le délai de 30 (trente) jours à compter de la réception de la facture, sans déduction ni frais. ATS est en droit de faire subordonner les livraisons à un paiement anticipé.

7.3 Les paiements sont réputés effectués dans le délai lorsqu'ils ont été crédités irrévocablement sur le compte d'ATS à leur échéance ou le dernier jour du délai de paiement.

Le règlement peut s'effectuer par tout mode de paiement, à l'exception des lettres de change.

7.4 En cas de retard de paiement, le Client sera de plein droit redevable et ce, sans qu'aucune mise en demeure de la part d'ATS ne soit nécessaire, d'une pénalité dont le montant est égal au

taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente, majoré de dix (10) points de pourcentage, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de quarante (40) euros, et ce sans préjudice de tous autres droits ou recours dont dispose ATS.

Si le Client est en retard même d'un seul paiement, ATS se réserve en outre le droit :

- a) de facturer tous les frais occasionnés par les démarches de recouvrement effectuées par des tiers (notamment frais d'avocat ou d'agences de recouvrement) conformément à la loi,
- b) de facturer des intérêts moratoires au taux légal (ce taux doit être fixé à un niveau plus élevé s'il est prouvé qu'ATS est soumis à un taux d'intérêt plus élevé) sans préjudice du droit de faire valoir d'autres dommages-intérêts pour retard de paiement,
- c) d'imputer les paiements en priorité sur les intérêts de retard, puis sur les frais occasionnés et enfin sur la dette la plus ancienne (il est convenu par les présentes d'ignorer toutes allocations du paiement faites par le Client),
- d) de se prévaloir d'une prorogation raisonnable du délai de livraison, étant entendu que la durée du retard de paiement constitue dans tous les cas un délai de prorogation minimal raisonnable (cette disposition est valable dans les cas où le délai de livraison aurait commencé à courir avant la réception du paiement intégral conformément à un accord express entre les parties),
- e) de retenir les livraisons subséquentes jusqu'à paiement intégral du prix, sans que la responsabilité d'ATS puisse être engagée de ce fait,
- f) de réclamer le paiement immédiat de la somme totale du prix d'achat en cas de règlement en plusieurs échéances,
- g) de résilier le contrat par lettre recommandée avec AR en cas de non-respect d'un délai supplémentaire éventuellement accordé par ATS pour régler les sommes dues et de faire valoir des dommages et intérêts.

7.5 ATS peut, à sa discrétion, faire supporter au Client tous les frais occasionnés par lui à la suite du non-respect du délai de paiement ou du défaut de paiement par ce dernier.

7.6 En cas de réclamations éventuelles du Client, la compensation et la rétention de paiements ne sont autorisées que si elles sont reconnues par ATS ou par la loi.

8.1 Pour les Clients non professionnels, tous les Produits fournis par ATS bénéficient de la garantie légale de conformité et des vices cachés en vigueur au moment de la Commande. L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux (2) ans à compter de la prise de possession du Produit. L'action résultant d'un vice caché se prescrit par deux (2) ans à compter de la découverte du vice.

Le Client non professionnel doit informer, par écrit, ATS de la non-conformité du Produit livré.

8.2 Les Clients professionnels doivent vérifier les Produits à leur réception pour détecter d'éventuels défauts et en informer ATS par écrit, conformément au formalisme indiqué sur le site internet d'ATS, dans un délai de sept (7) jours à compter de la réception du Produit. Les défauts qui ne seraient pas détectés même après un contrôle approfondi ou qui se manifesteraient qu'ultérieurement doivent être annoncés à ATS dès leur découverte. La mise en œuvre d'une réclamation incombe au Client professionnel. Si le Client professionnel ne procède pas à la vérification des Produits livrés et n'informe pas ATS, dans la forme et le délai précités, de la non-conformité de la Commande livrée, les Produits seront considérés acceptés par le Client professionnel et le contrat correspondant aux conditions énoncées dans la confirmation de commande d'ATS entrera en vigueur, ce qui empêchera toute réclamation du Client professionnel à l'encontre d'ATS (notamment au titre d'une indemnisation, d'une garantie).

8.3 En cas de défaut et après avoir communiqué à ATS un justificatif d'achat du Produit, ATS peut, au choix du Client, supprimer/réparer les défauts identifiés ou fournir un Produit exempté de défaut. Les frais de livraison pour le remplacement sont à la charge d'ATS. Le choix de réparer les défauts ou de remplacer le Produit est en tout état de cause apprécié au cas par cas par ATS et varie d'un Produit à l'autre.

8.4 Le Client doit laisser à ATS le temps et la possibilité nécessaires pour réparer le Produit ou livrer le Produit de remplacement. Si l'exécution de ces prestations échoue, est impossible, n'a pas lieu dans un délai raisonnable ou est délibérément retardée ou refusée par ATS, le Client est en droit de résilier le contrat, sous réserve que le défaut identifié ne soit pas mineur, ou de solliciter une réduction du prix.

8.5 ATS peut demander au Client que les Produits défectueux soient envoyés, aux frais d'ATS, à une adresse qu'il indiquera par écrit au Client ou qu'il conserve les Produits pour permettre à ATS ou à un tiers mandaté par ATS de réparer le Produit ou de procéder à un échange directement chez le Client.

8.6 Toute garantie est exclue en cas d'usure normale ou de dégradation normale des Produits. L'attention est expressément attirée sur les conseils de manipulation, d'utilisation, d'entretien et de nettoyage qui sont joints aux Produits. La garantie ou la responsabilité d'ATS ne saurait être engagée pour toute manipulation, utilisation, nettoyage et/ou entretien dérogeant à ces conseils ou pour toutes modifications effectuées à l'initiative du Client ou de tiers.

8.7 ATS peut refuser de réparer ou de remplacer le Produit tant que les obligations de paiement du Client relatives à la partie non défectueuse du Produit restent insatisfaites ou si le Produit présente un intérêt pour le Client (en cas d'employabilité autonome).

§9

Responsabilité

9.1 La responsabilité d'ATS pour négligence légère est exclue d'un commun accord entre ATS et le Client professionnel.

Cette exclusion de responsabilité ne s'applique pas à l'égard du Client non professionnel, pour les cas couverts par les garanties légales ou encore en cas de dommages corporels.

La responsabilité d'ATS ne peut pas être engagée en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du contrat due, soit au fait du Client, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure.

9.2 ATS ne sera en aucun cas tenue d'indemniser le Client professionnel pour (i) toute perte économique de quelque nature que ce soit (y compris notamment tout gain ou opportunité manqué, préjudice commercial, perte de chiffre d'affaires, bénéfice ou marge, perte de clientèle, perte d'une chance) ;(ii) tout dommage ou perte imputable au Client professionnel ; (iii) toute atteinte à la réputation ou à l'image du Client professionnel ; (iv) tout dommage résultant d'une cessation d'activité; ou (v) toute perte ou dommage indirect ou non prévisible au moment de la Commande.

9.3 La limitation ou l'exclusion de responsabilité d'ATS s'applique également à la responsabilité personnelle des employés, représentants et préposés d'ATS.

9.4 La responsabilité d'ATS ne sera pas engagée en vertu de dispositions légales particulières du pays de destination du Produit.

§10

Droit de rétractation

10.1 Le Client non professionnel et le Client professionnel qui remplirait les conditions stipulées à l'article L 211-3 du code de la consommation peuvent se rétracter sans justification dans les quatorze (14) jours à compter de la réception des Produits par le Client ou par un tiers non transporteur désigné par le Client. Si les Produits sont fabriqués selon les spécifications du Client ou clairement adaptés à ses besoins, le Client ne pourra se prévaloir de son droit de rétractation.

10.2 Pour exercer son droit de rétractation, le Client précédemment désigné doit informer ATS de la décision de se rétracter du contrat au moyen d'une déclaration écrite et dénuée de toute ambiguïté (par exemple, une lettre envoyée par la poste ou un e-mail envoyé à l'adresse suivante info@ats-tradeandservice.com). Le Client peut utiliser le modèle de révocation disponible sur le site internet d'ATS. Le Client est réputé avoir respecté le délai de rétractation si une notification de l'intention de se rétracter est envoyée avant l'expiration du délai légal de rétractation.

10.3 Si le Client se rétracte du contrat, ATS remboursera tous les paiements déjà reçus, y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que le Client avait choisi, le cas échéant, un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard qu'ATS propose) immédiatement et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la réception de la notification de la rétractation du contrat.

10.4 En cas de rétractation, le Client doit renvoyer ou rendre le Produit à l'adresse suivante ATS, Möslbichl 78, A-6250 Kundl, immédiatement et au plus tard quatorze (14) jours à compter de la notification à ATS de la rétractation du contrat par le Client. Le délai est respecté si le Client expédie les Produits avant l'expiration de la période de quatorze (14) jours susmentionnée.

En cas de rétractation par le Client, ce dernier devra prendre en charge les frais directs de renvoi du Produit sauf si le Produit a été livré au domicile du Client conformément au contrat conclu et qu'il ne peut pas être renvoyé par la poste en raison de sa nature.

ATS peut différer le remboursement des sommes dues au Client jusqu'à réception du ou des Produits objets de la Commande, ou jusqu'à ce que le Client ait fourni une preuve d'expédition de ce (ou de ces) Produit(s), la date retenue étant celle de l'évènement qui se produira en premier.

§11

Résolution du contrat pour violation des obligations

11.1 En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations contractuelles essentielles, notamment le paiement du prix ou la délivrance d'un Produit conforme, celui-ci pourra être résolu au gré de la partie lésée.

11.2 Il est expressément entendu que cette résolution pour manquement d'une partie à ses obligations aura lieu de plein droit trente (30) jours après l'envoi d'une mise en demeure de s'exécuter par lettre recommandée avec AR, restée, en tout ou partie, sans effet.

§12

Clause de réserve de propriété

12.1 Les Produits vendus restent la propriété exclusive d'ATS jusqu'à leur paiement intégral. La réserve de propriété s'applique également à l'égard du transporteur à qui les Produits sont remis au souhait du Client ou à la demande d'ATS.

12.2 Le Client n'est autorisé à revendre les Produits avant le paiement intégral du prix d'achat qu'uniquement après avoir obtenu le consentement préalable et écrit d'ATS. Le droit de revendre s'éteint automatiquement lorsque le Client se trouve en retard de paiement. Jusqu'au paiement intégral du prix, le Client s'interdit de disposer autrement des Produits (notamment de les mettre en gage ou de les céder à titre de sûreté). Le Client s'engage, tant que la propriété ne lui est pas transférée, à prendre toutes les précautions utiles à la bonne conservation des Produits. Le Client est tenu d'indiquer que les Produits sont la propriété d'ATS et s'engage à informer ATS en cas de tentative de saisie, sans délai et par écrit.

12.3 ATS est en droit d'exiger la remise immédiate du Produit livré, mais non encore intégralement payé :

- a) lorsque le Client ne satisfait pas en temps utile et pleinement à ses obligations de paiement,
- b) si une procédure d'insolvabilité est demandée ou a été ouverte sur le patrimoine du Client,
- c) lorsque le Client, dans les faits, met fin à ses paiements,
- d) lorsque le Client s'adresse à ses créanciers en vue de conclure une transaction extrajudiciaire.

La reprise des Produits par ATS n'entraîne pas la résolution du contrat, sauf convention écrite contraire. En cas de reprise des Produits vendus avec une réserve de propriété, ATS pourra solliciter des dommages et intérêts pour inexécution du contrat. L'acheteur tiers est réputé être le dépositaire fiduciaire des Produits vendus avec une réserve de propriété jusqu'à l'expiration de ladite réserve de propriété. Les frais occasionnés par la défense des droits d'ATS au titre de la réserve de propriété sont supportés par le Client.

§13

Propriété intellectuelle

13.1 Le Client reconnaît que l'exécution du contrat n'emporte aucun transfert de propriété de quelque nature que ce soit sur les droits de propriété intellectuelle que détient ATS.

13.2 Le Client s'engage à commercialiser la marchandise d'ATS exclusivement sous le nom et la marque indiqués par ATS.

13.3. Le Client s'engage à ne pas commercialiser et à ne pas rendre accessible à des tiers tout produit contrefaisant ou susceptible de caractériser des actes de contrefaçon des Produits. Cette obligation prévaut dans tous les cas, indépendamment de l'existence ou non de droits de propriété intellectuelle détenus par ATS sur les Produits.

13.4 Le Client s'engage par ailleurs à s'abstenir de procéder à des modifications ou altérations sur les Produits commercialisés par ATS, sauf accord exprès d'ATS. Dans le cas contraire, ATS se réserve le droit de faire valoir ses droits (droit de propriété intellectuelle, annulation du contrat, récupération des Produits).

13.5 Le Client s'engage à ne pas reproduire ni transmettre à des tiers les textes, croquis, dessins, images, photographies et autres contenus détenues, provenant et/ou utilisés par ATS, sauf s'il est expressément mentionné qu'ils s'agit de documents destinés par ATS à une diffusion générale (ex. catalogues).

§14

Protection des données

14.1 ATS enregistre et traite le nom et le prénom ou la raison sociale du Client, le titre du Client, l'adresse du Client (postale et électronique), le numéro de téléphone du Client, les Produits commandés par le Client ainsi que le prix et le numéro d'identification TVA ("Données"). Sauf désaccord explicite du client, ces Données sont traitées qu'aux fins du traitement contractuel et de la fourniture des Produits commandés. Les Données sont collectées pour l'exécution du contrat entre ATS et le Client conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »). Sans ces Données, la fourniture des Produits commandés n'est pas possible. Après la livraison de la Commande et à l'expiration du délai légal, les Données collectées sont effacées, sauf si des motifs juridiques exigent la poursuite de leur utilisation (notamment concernant le consentement explicite du Client et les délais de conservation légaux). Les Données ne sont transmises aux prestataires de services de paiement ou de livraison que dans la mesure où elles sont absolument nécessaires à l'exécution du contrat. Le contrat est sauvegardé pour l'exécution de la Commande.

Le Client dispose des droits suivants concernant les données personnelles :

- Droit d'accès (art. 15 GDPR) : Sur demande, ATS doit fournir au Client des informations sur les Données personnelles traitées et le but du traitement des Données.
- Droit de rectification (art. 16 GDPR) : Si les Données sont incorrectes ou incomplètes, le Client peut demander leur rectification.
- Droit d'effacement (art. 17 GDPR) : L'ATS doit effacer les Données si elles ne sont pas nécessaires à la finalité du traitement, si le Client a révoqué son consentement (à

condition qu'il n'existe pas d'autre autorisation supplémentaire de traitement) ou si les Données ont été traitées de manière illicite.

- Droit de restreindre le traitement (art. 18 GDPR) : Le Client peut demander la limitation du traitement si, par exemple, les Données ne sont utilisées qu'à des fins spécifiques.
- Droit à la portabilité des Données (art. 20 GDPR) : Le Client peut demander à recevoir des Données personnelles dans un format structuré, commun et lisible par un ordinateur et que cette version soit transférée à d'autres parties responsables.
- Droit d'opposition (art. 21 GDPR) : Le Client peut s'opposer au traitement des Données sur la base de l'intérêt public ou de l'intérêt légitime d'ATS.
- Droit de rétractation (art. 7, al. 3, GDPR) : Le Client peut révoquer son consentement à tout moment et sans justification en envoyant un courriel à info@ats-tradeandservice.com ou une lettre à l'adresse postale d'ATS.

Pour toute question concernant la protection des données, le Client peut utiliser l'adresse électronique suivante : dataprotection@ats-tradeandservice.com

14.2 En cas de réclamation, le Client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles d'ATS ou auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

§15

Loi applicable et juridiction compétente

15.1 La relation contractuelle entre ATS et le Client est régie par le droit français à l'exclusion de tous les traités binationaux et/ou multinationaux portant sur l'achat de choses mobilières, en particulier à l'exclusion expresse de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM) et des règles régissant le conflit des lois de la loi fédérale autrichienne sur le droit international privé (LDIP) et du Règlement Rome I.

15.2 Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Tous les différends découlant, directement ou indirectement, de la relation contractuelle ou commerciale entre ATS et le Client seront soumis aux tribunaux parisiens compétents (France). ATS a également le droit de choisir toute autre juridiction compétente admise par les dispositions du code de procédure civile.